



Les villes défendent leurs acquis

IMMIGRATION • Les principales villes suisses se mobilisent pour mettre en valeur les atouts de la main-d'œuvre venue des pays voisins. La mise en œuvre de l'initiative UDC les inquiète.



Pour les grandes agglomérations comme Zurich (photo), les avantages de la main-d'œuvre immigrée, en provenance surtout de l'Union européenne, l'emportent largement sur les inconvénients, par exemple les difficultés rencontrées en termes de logement, d'infrastructure et de salaires. KEYSTONE

CHRISTIANE IMSAND

On ne les avait pas entendues avant la votation du 9 février 2014 sur l'initiative contre l'immigration de masse. Son adoption a constitué un électrochoc pour les grandes agglomérations. Elles se mobilisent désormais pour éviter une mise en œuvre rigide qui remettrait en cause les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne. Les dix principales villes du pays ont commandité une étude, présentée hier, qui conclut que l'immigration a renforcé la capacité économique de la Suisse et encouragé la recherche et l'innovation. «Nous ne nions pas les difficultés rencontrées en termes de logement, d'infrastructure et de salaires», commente la maire de Zurich Corine Mauch. «Mais les avantages l'emportent largement sur les inconvénients.»

Les villes se sentent d'autant plus autorisées à s'engager sur ce terrain qu'elles sont particulièrement touchées par l'immigration et que leurs résidents ont majoritairement rejeté l'initiative UDC lors de la votation du 9 février. Les mandataires de l'étude confiée au bu-

reau INFRAS sont Genève, Lausanne, Bienne, Berne, Bâle, Lucerne, Zurich, Winterthur, Saint-Gall et Lugano. La cité tessinoise fait figure de vilain petit canard dans ce tableau car c'est la seule à avoir approuvé l'initiative. Le léguiste Marco Borradori, maire de Lugano, avoue d'ailleurs qu'il ne peut pas partager les conclusions de l'étude en ce qui concerne les frontaliers. «Au Tessin, contrairement à ce que prétendent les analystes, ils tendent à se substituer aux salariés indigènes. Ce n'est pas seulement une perception subjective.»

En provenance de l'UE

Sur les autres éléments, il n'y a pas de désaccord. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, en 2002, le visage de l'immigration a changé, constate le bureau INFRAS. Non seulement les nouveaux arrivés viennent principalement des pays européens, mais ils ont aussi un niveau de formation et un taux d'activité professionnelle plus élevés que celui des Suisses.

«Plus de la moitié des immigrés arrivés à Bâle depuis 2002 sont titulaires d'un diplôme universitaire», souligne Guy Morin, président du Gouvernement de Bâle-Ville. «Les nouveaux venus sont aussi plus jeunes, ce qui est un atout pour l'AVS», note Sami Kanaan, conseiller administratif de la ville de Genève. Ce dernier met en avant le caractère intégrateur des villes et l'absence de ghettos qui caractérise la Suisse. Un élément qui a son importance dans le contexte des attentats de Paris.

L'immigration a renforcé la capacité économique de la Suisse

Globalement, l'économie suisse a connu une croissance de 3,2% plus forte que ce qu'elle aurait été sans la libre circulation des personnes. Selon le maire de Saint-Gall Thomas Scheitlin, ce phénomène est dû à l'augmentation du niveau de qualification moyen, à un marché du travail ouvert qui permet de réagir rapide-

ment aux fluctuations conjoncturelles et à la demande supplémentaire en biens de consommation.

Tout n'est pas rose

Tout n'est pourtant pas rose. «Adapter l'offre de logement et de moyens de transport prend du temps», reconnaît Sami Kanaan. A ses yeux, l'augmentation de la population n'est pas un problème en soi. «Le critère n'est pas la densité mais la qualité de l'habitat.» Il plaide par ailleurs pour une surveillance publique du prix des loyers.

En ce qui concerne les salaires, les analystes estiment que les personnes faiblement qualifiées ont tendanciellement profité de l'immigration alors qu'une pression sur les salaires s'exerce chez les personnes hautement qualifiées. «La lutte contre le dumping salarial reste une nécessité», affirme Guy Morin. Les villes ne proposent pas pour autant un modèle clés en main pour appliquer l'initiative UDC. Elles attendent le message du Conseil fédéral qui est imminent. I

EN BREF

VÉHICULES ÉLECTRIQUES TROP SILENCIEUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Les véhicules électriques ne devraient plus être si silencieux à l'avenir. Comme l'UE, la Suisse s'appête à édicter de nouvelles prescriptions. But: éviter les accidents avec des piétons qui n'entendraient pas l'engin arriver. Pour les aveugles, les malvoyants, mais aussi pour les passants distraits, notamment les enfants, le silence de plus en plus fréquent des véhicules, tout particulièrement électriques, est source de danger, fait remarquer Carlo Sommaruga (PS/GE) dans une interpellation. ATS

GARE À «L'HYSTÉRIE SÉCURITAIRE»!

VÉLOS ÉLECTRIQUES La branche du vélo «s'insurge contre l'hystérie sécuritaire toujours plus envahissante» du Bureau de prévention des accidents. L'Office suisse de conseil pour deux-roues estime que le bpa «dramatise le bilan des accidents» de vélos électriques causant des blessures graves «à coups de comparaisons trompeuses» dans le rapport SINUS 2015. La statistique fait état de 145 blessés graves et 5 morts, un record. ATS

UNE VICTIME D'ABUS SEXUEL SERA INDEMNISÉE

TRIBUNAL FÉDÉRAL Helsana doit accorder des prestations à une jeune femme victime d'une agression sexuelle sept ans après les faits. Dans un jugement, le Tribunal fédéral (TF) juge que cet acte criminel est à l'origine d'une atteinte psychique et de l'incapacité de travail qui en a résulté. ATS

SCHNEIDER-AMMANN A ÉTÉ CRITIQUÉ

AGRICULTURE Le Conseil fédéral et son ministre de l'Economie Johann Schneider-Ammann en ont pris pour leur grade lors de l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans. Ils n'ont pas tenu parole, a accusé le président de l'USP Markus Ritter. «Il est inadmissible que le Conseil fédéral ne tienne pas sa parole», a lancé le conseiller national (PDC/SG). ATS

COUPES À LA SSR

Inquiétudes à Espace 2

RODERIC MOUNIR

L'Association Autrices et auteurs de Suisse (AdS) lance une pétition contre la suppression envisagée de ses émissions littéraires. Rien n'est décidé, mais la refonte de la grille de la chaîne culturelle de la RTS inquiète les milieux concernés. Le personnel aussi se mobilise.

Après les magazines religieux, le tour des émissions culturelles? Les mesures d'économies annoncées par la Radio Télévision Suisse ont fait réagir les Eglises. Mais les milieux culturels ne sont pas moins inquiets. Ils ont eu vent d'une refonte des programmes d'Espace 2, la chaîne culturelle et musicale de la RTS. Un canal «de niche» qui perd de l'audience et tourne autour d'1,5%.

La pétition lancée par l'AdS proteste contre la suppression de l'émission littéraire Entre les lignes. Un rendez-vous quotidien très prisé des auteurs, édi-

teurs, libraires et bibliothécaires, qui ont paraphé en nombre le texte mis en ligne mardi. Faisant part de son inquiétude et renvoyant la SSR à son mandat (miser sur la qualité, la pertinence et la diversité plutôt que l'audience à tout prix), le texte souligne que «ceux qui s'intéressent à la littérature ont besoin de tels espaces de discussion, d'une parole hors du show ou du discours promotionnel, que seul le service public est aujourd'hui à même d'offrir». Directrice de l'AdS, Nicole Pfister Fetz dit avoir voulu «anticiper la suppression effective de l'émission».

En effet, rien n'est joué. La nouvelle grille ne sera dévoilée qu'au printemps 2016. Mais des rumeurs font état de menaces sur d'autres quotidiennes comme JazzZ, ou Babylone, magazine qui met en perspective des thèmes de société et de sciences humaines.

LE COURRIER



ARCHÉOLOGIE

Un trésor romain découvert en Argovie

Un maraîcher d'Ueken (AG) a fait une découverte archéologique de taille. Dans son verger de cerisiers était enterré un véritable trésor numismatique datant du III^e siècle de notre ère. Comptant plus de 4000 pièces, il s'agit d'un des plus importants de Suisse. Les pièces de monnaie sont dans un excellent état de conservation, ont indiqué hier les services de l'archéologue cantonal argovien. Les inscriptions qu'elles portent sont encore très bien lisibles. Un expert a identifié les frappes de plusieurs empereurs romains, allant d'Aurélien (270-275) à Maximien (286-305). ATS/KEYSTONE

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Une fleur aux cantons

Les cantons devraient moins souffrir des effets de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises. Contrairement au Conseil fédéral, la commission de l'économie du Conseil des Etats souhaite que la Confédération les soutienne davantage pour affronter les pertes fiscales.

Le gouvernement voulait que Berne n'en éponge que la moitié, soit un milliard de francs, via une hausse de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) de 17 à 20,5%. Les cantons ont réclamé que la Confédération reprenne 60% des charges supplémentaires et demandaient donc une augmentation de la quote-part des cantons à l'IFD à 21,2%.

Par 8 voix contre 2, la commission a cédé à leur appel, a-t-elle communiqué hier. Avec environ 153 millions de plus à leur disposition, les cantons auraient encore davantage de marge de manœuvre pour baisser le taux d'imposition du bénéfice des entreprises.

Cette largesse fiscale vise à compenser la disparition des statuts spéciaux dont profitent les sociétés étrangères et que la réforme vise, sous

pression internationale, à abolir. L'un des autres instruments est la patent box, qui prévoit une imposition préférentielle des revenus des brevets et d'autres droits comparables.

Par 7 voix contre 5, la commission a rejeté une proposition prévoyant que les réductions fiscales liées à la patent box correspondent exactement à la part du résultat qualifié, mais sans dépasser 90%. Par 10 voix contre 2, elle propose en revanche de permettre aux cantons, lors de l'entrée d'une entreprise dans la patent box, de répartir le premier paiement d'impôts sur 5 ans. Les cantons pourront ainsi mieux répartir leurs recettes fiscales et les entreprises pourraient lisser leurs sorties de liquidités.

La commission est par ailleurs revenue sur des demandes du parlement. Par 7 voix contre 4, elle propose de renoncer à la suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre. Cette mesure, qui coûterait 228 millions à la Confédération, n'est pas un élément central de la réforme, selon la majorité. ATS